CONDITIONS GENERALES DE VENTE

—

Alexandre Ameslant Photographie

13 juin 2025

—

Les présentes conditions générales de vente créent un accord légal et s'appliquent à toutes les commandes et à toutes les ventes de prestations et produits conclues entre le client (désigné comme « le client ») et le photographe Alexandre Ameslant (désigné comme « le photographe »). Elles sont acceptées pleinement et sans réserve par le client

Le photographe se réserve le droit de modifier, à tout moment, les présentes conditions générales. Chaque commande est régie par les conditions générales applicables à la date de la commande.

—

ARTICLE 1 – OBJET

Mr Ameslant Alexandre propose des prestations photographiques privées et publiques telles que présentées sur son site Internet

https:/ /ameslantalexandre.wixsite.com/photographie

Le fait de réserver une séance équivaut à la passation d'une commande par le client et entraîne l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente, sauf conditions particulières consenties par le photographe au client.

Tout autre document que les présentes CGV et notamment catalogue, prospectus, publicités, notices, n'a qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle. Les présentes conditions générales de vente forment un document contractuel indivisible avec le contrat de la prestation signé par le client.

ARTICLE 2 – COMMANDE

Toute réservation est acceptée lors de la réception de l'acompte et du contrat validé et signé par le client. Ce dernier pourra être signé en ligne ou retourné signé au photographe par envoi d'e-mail. A défaut de réception du contrat et de l'acompte (si demandé) sous 15 Jours, le photographe ne s'engage pas à garder la date.

ARTICLE 3 – TARIFS & MODALITÉS DE PAIEMENT

3.1 : Les prix sont exprimés en euro (€). Les tarifs affichés sur le site ci-après https:/ /ameslantalexandre.wixsite.com/photographie peuvent faire l'objet de modifications sans préavis ou information préalable. S'ils sont amenés à varier, toute prestation préalablement fixée gardera le tarif appliqué lors de la prise de commande.

3.2 : La commande sera réglée par virement bancaire, par chèque, par carte bleu ou espèces avant la prestation, ou le jour J. Tout frais relatif au règlement effectué à partir d'une monnaie étrangère est à l'entière charge du Client. Aucune ristourne pour paiement comptant ou anticipé ne peut être accordée

3.3 : Le non-paiement entraîne l'annulation de la livraison des photos, sans remboursement de l'acompte reçu. La livraison finale des photos ne se fera que lorsque la commande sera totalement payée.

3.4 : Les devis établis par le photographe sont valables 30 jours.

3.5 : Les acomptes de 30% ne seront pas remboursés en cas d'annulation de la séance photo ou de l'événement.

ARTICLE 4 – FRAIS DE DÉPLACEMENT

Les frais de déplacement sont inclus dans la limite de 25 km compteur (l'aller/retour ne doit pas dépasser 25 kilomètres), depuis le domicile du Photographe (Quettreville-sur-Sienne, 50). Au-delà, les frais de transport et les éventuels autres frais seront à la charge du client au réel ainsi qu'une indemnité dépendant de la durée du transport et des éventuels temps d'attente. En cas d'annulation de l'événement alors que le photographe s'est déjà déplacé, le client s'engage à payer les frais de déplacements, même si la séance n'a pas lieu. En cas de restriction d'usage du véhicule du Photographe imposé par la loi le Photographe se réserve le droit de facturer au Client les éventuelles pénalités/amendes qu'il subit afin d'assurer le bon déroulé de sa prestation (frais appliqués au réel).

ARTICLE 5 – MODIFICATION DE LA PRESTATION

Toute demande de modification d'une prestation sollicitée par un client ne pourra être prise en compte que si la demande est envoyée par SMS ou Mail au photographe au moins 7 jours avant la date prévue de la prestation. Conformément aux dispositions légales en vigueur, le client dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la conclusion du contrat. Toute demande de rétractation effectuée dans le délai imparti entraînera le remboursement de la prestation. A moins que la prestation ait déjà été réalisée en totalité ou en partie. En cas d'annulation de la réservation d'une prestation photographique devenue définitive, il est rappelé que conformément aux dispositions légales, le montant de l'acompte ne sera pas remboursé, sauf en cas de force majeure pour le client comme un décès ou lié à une crise sanitaire, dans les deux cas un justificatif vous sera demandé.

ARTICLE 6 – RÉALISATION DE LA PRESTATION

Les photographies sont réalisées par Ameslant Alexandre ou, en cas d'empêchement majeur, par tout autre photographe désigné en accord avec le client. Le photographe n'est pas soumis à une obligation de résultat. Il met tous les moyens en œuvre pour fournir des images de qualité, tel que stipulé dans la commande. Le contenu de ces images est laissé à l'appréciation artistique du photographe. En conséquence, les clients reconnaissent que les photographies ne sont pas soumises à un rejet en fonction des goûts du client. Pour les prestations réalisées avec du matériel argentique d'époque, et pas définitions du matériel ancien, et il peut être sujet à des pannes ou des casses dû à son âge, le photographe n'est pas tenu responsable si tel est le cas. Une prestation numérique pourra être proposé en compensation avec un tarif identique à la prestation argentique

ARTICLE 7 – OBLIGATION DU CLIENT

L ’heure fixée pour la prestation est impérative et tout retard des clients pourra être imputé du temps préalablement convenu pour la séance. Au-delà de 30 minutes de retard, la séance sera annulée et l’acompte ne sera pas remboursé. Les clients déclarent être majeurs, poser librement pour des photos et le cas échéant autoriser des prises de vues de leurs enfants selon le style photographique qu’ils souhaitent. Le photographe ne pourra être gêné durant sa prestation par des photographes amateurs qui doublent les photos. Les enfants présents lors des séances photos restent sous l’entière responsabilité des parents. En cas de dégâts matériels causés par le client ou l’enfant ou toute autre personne liée aux clients, le client prendra à sa charge le remboursement du matériel dans son intégralité.

ARTICLE 8 – POST-TRAITEMENT

Sauf cas particulier précisé par écrit, le photographe ne livre jamais de photographies brutes et les fichiers RAW. Le post-traitement, au même titre que la prise de vue, est propre au photographe et fait partie intégrante de son travail, son style et son univers artistique. Le photographe est le seul à décider du post-traitement qu’il appliquera. Le traitement appliqué aux photos présente un ajustement de nombreux paramètres tels que la colorimétrie, le contraste, la luminosité, le débouchage des ombres et hautes lumières, la netteté, la clarté, la vibrance, la saturation, le recadrage etc… Toute retouche supplémentaire (ajout d’éléments dans la photo, retouche localisées…) demandée par le client n’est pas incluse dans la prestation de base et sera acceptée ou non par le photographe qui se réserve le droit de facturer le travail supplémentaire par image selon les tarifs en vigueur. Seules les photographies traitées par le photographe seront exploitables par les deux parties.

L’utilisation des outils d’intelligence artificielle est encadrée par l’éthique du photographe : aucune modification ne sera effectuée si elle dénature la réalité du moment capturé. Le photographe refuse toute altération des expressions humaines ou des conditions de prise de vue, comme le remplacement d’un ciel, par exemple.

L’utilisation de ces outils est strictement réservée à la modification ou l’enlèvement d’éléments disgracieux dans la mesure de ce qu’il est possible (exemple : gommer une poubelle, panneau de travaux, touristes…)

ARTICLE 9 – LIVRAISON

9.1 : Pour le reportage mariage : le photographe met tout en œuvre pour satisfaire la livraison des photos dans les meilleurs délais (annoncés lors de la prise de commande). Aucune galerie préalable ne sera créée, les photos livrées aux clients seront celles sélectionnées par le photographe en accord avec son esthétique, son éthique, son intérêt émotionnel, etc.

9.2 : Pour les séances portrait/couple : le photographe met tout en œuvre pour satisfaire la livraison des photos dans les meilleurs délais (annoncés lors de la prise de commande). Une galerie en ligne privée avec les clichés pris au cours de la séance photo sera créée. L’utilisation et la diffusion de ces photos sont strictement interdites, elles permettent uniquement de réaliser une sélection qui sera ensuite retouchée par la photographe. La livraison des fichiers numériques se fait sous forme de fichiers JPEG.

9.3 : Les autres fichiers sont la propriété du photographe et ne seront en aucun cas remis au client. Un retard de livraison ou d’exécution ne peut être invoqué par le client pour demander la résiliation du contrat, réclamer des dommages et intérêts ou faire valoir toute autre revendication.

Sauf demande spécifique du client, les photos numériques sont livrées par mail, par le biais de sites web : WeTransfer / SwissTransfer / Google Drive…

Le photographe n’est pas tenu responsable de la qualité d’impression d’autres laboratoires d’impression ou sites internet d’impression lambda.

ARTICLE 10 – DURÉE DE CONSERVATION

À compter de leur livraison au client, les photographies sont conservées et archivées sous leur entière responsabilité. Le client est invité à effectuer des sauvegardes sur des supports variés. Le photographe se détache de toute responsabilité en cas de perte ou détérioration des fichiers numériques remis au client. Les fichiers restent cependant disponibles pendant 6 mois et peuvent être renvoyés si nécessaire

ARTICLE 11 – RESPONSABILITÉ

11.1 : Conditions atmosphériques : en cas de conditions atmosphériques dégradées comme par exemple, orages, tempêtes, pluies importantes, etc. Le photographe ne pourra être tenu responsable de la non-exécution ou de l'exécution partielle des prestations en extérieur initialement prévues à la commande. Aucun remboursement ne sera effectué, la séance sera reportée à une date ultérieure.

11.2 : Force majeure ou maladie : est considéré comme force majeure un événement extérieur imprévisible et rendant impossible l'exécution de la prestation (accident, décès d'un parent, ...). Chacune des parties pourra opposer ce droit dès lors où la force majeure est caractérisée. Mr Alexandre Ameslant se réserve le droit d'annuler/reporter une prestation photographique en cas de force majeure ou maladie. Une telle annulation ne pourra ni engager sa responsabilité ni donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit. La séance sera reportée à une date ultérieure et l'intégralité des montants payés seront alors remboursés. Dans le cadre d'un mariage, le photographe s'engage à faire son possible pour aider les clients à trouver un autre prestataire disponible pour réaliser la prestation.

11.3 : Problème technique et accident : le photographe s'engage à se munir de matériel en suffisance pour assurer l'ensemble de ses prestations et à veiller à faire usage de matériel en bon état d'entretien et de fonctionnement. En cas de problème technique avec le matériel photographique ou d'un accident quelconque pendant la prestation empêchant le photographe de remettre le travail demandé, l'intégralité du montant versé sera remboursé, sans pour autant donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit. En cas de perte ou de détérioration des photos avant leur livraison (cambriolage, incendie, panne matériel ...), le client ne pourra prétendre qu'au remboursement de la prestation.

ARTICLE 12 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

12.1 : Même après cession des fichiers numériques, les photographies restent la propriété intellectuelle du photographe et ne sont en conséquence pas libres de droits. Aucune photographie ne peut ainsi être modifiée de quelque manière que ce soit, sans accord écrit et préalable du photographe. Les clients s'engagent à respecter l'intégrité des œuvres du photographe, et notamment à en rendre fidèlement les couleurs, sans les tronquer ou les déformer. (art. L121-1 CPI)

12.2 : Toute utilisation personnelle d'une photographie, quelle qu'elle soit et quels qu'en soient les usages (publication sur internet, exposition, ...) doit mentionner le nom de Alexandre Ameslant Photographie.
L 'utilisation commerciale par le client des images de sa séance n'est pas autorisée et doit faire l'objet d'un nouvel accord écrit avec la photographe.

ARTICLE 15 – LOI APPLICABLE

Les relations contractuelles entre parties auxquelles s'appliquent les présentes conditions générales sont régies exclusivement par le droit français. Tout litige relatif à la formation, à l'exécution ou à l'interprétation des présentes conditions générales ainsi qu'à toutes conventions auxquelles elles s'appliquent, sera, à défaut d'accord amiable, soumis à la compétence exclusive des juridictions françaises. Toute action en justice devra se faire auprès d'un tribunal situé dans le département de résidence du photographe. Le client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente ci-dessus.

Alexandre Ameslant Photographie
Entreprise Individuelle
1 la Hersenterie, Trelly
50660 Quettreville-sur-Sienne
N° de Siret : 853 161 487 00014

YOUR MEMORIES FOR ETERNITY

Alexandre
Ameslant
Photographie